

REGULATIONS

The Prix de Genève is an international award which encourages experimental architecture. It was initiated and is supported by the architect Daniel Grataloup.

1- THE OBJECTIVES OF THE PRIZE

Le prix récompense les réalisations, techniques et concepts novateurs dans l'architecture. Il couvre divers types de projets : bâtis, en cours de réalisation, concours, études et techniques de construction. Le prix valorise l'audace et la créativité des concepteurs contemporains dans différents domaines : architecture, aménagements urbains et paysagers, architecture d'intérieur et scénographie, recherches plastiques et proposition de nouveaux matériaux.

2- THE ORGANISERS OF THE PRIZE

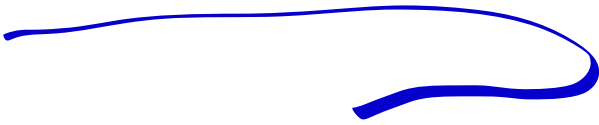
Un comité d'organisation, composé de l'architecte cantonal-e, du conservateur / conservatrice cantonal-e des monuments, d'un représentant de l'HEPIA ou de la HEAD, est chargé d'organiser le prix à un intervalle régulier de 3 ans. — Il dispose d'un montant de 30'000 CHF par session pour le prix. — Il détermine le budget, comprenant les frais d'organisation, du vernissage, de l'exposition et de la publication des résultats. — Il nomme le jury. — Il publie l'annonce et le règlement du prix au minimum cinq mois avant la date de remise des documents par les candidats.

3- THE APPLICANTS

Le prix est international. Il s'adresse aux architectes, architectes du paysage, ingénieurs étudiants ou professionnels. Les candidats sont invités à soumettre des projets qui ont été créés, réalisés ou sont en cours de réalisation entre 2014 et 2019, soit 5 ans précédant la date de soumission. Les candidats peuvent également présenter un sujet de pure recherche. Chaque candidat doit envoyer par courrier électronique le formulaire de candidature (pdf à télécharger sur www.prixdegeneve.archi) comprenant plans, coupes, élévations, photos de maquette, dossier photographique, vidéo et un bref dossier explicatif. La langue du rendu est le français ou l'anglais.

4- PRIZE

- 1 premier prix: 30'000 CHF
- 5 nominés, publiés exposés



REGULATIONS (CONTINUED)

5- THE PANEL

The panel is composed of a maximum of 9 members. The decisions of the panel are made by a majority vote.

The 2019 panel:

This panel also includes an alternate member.

Carlotta DARO	Architect
Francesco DELLA CASA	Cantonal architect
Christian DUPRAZ	Architect
Leïla EL-WAKIL	Architect and art historian
Daniel GRATALOUP	Chairman
Jean-Pierre GREFF	Director of HEAD-Genève
Julien GRISEL	Architecte
Gabriel GUSCETTI	Engineer
Sabine NEMEC-PIGUET	Office du patrimoine et des sites
Andreas RUBY	Director of the Swiss Architecture Museum in Basel

6- EXPOSITION

The winner and the 5 nominees will be able to take advantage of an exhibition space in which they will be able to freely present supporting materials for their project (model, film, photos, etc.).

7- PUBLICATION

The results will be published in the Tracés – Bulletin technique de la Suisse Romande magazine

8- CALENDRIER

The rules governing the prize will be published in October 2018.

Applicants must send their entry between 1st January and 1st June 2019.

The results will be announced in autumn 2019.

The exhibition of the projects will follow the announcement of the results.

9- ADRESS

Office du patrimoine et des sites

Département du territoire

Rue David-Dufour 1

Case postale 22, 1211 Genève 8

prixdegeneve@etat.ge.ch

www.prixdegeneve.archi